

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2014**  
*Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes*

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 04 Mars 2014, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Crottes-en-Pithiverais, le Mardi 11 Mars 2014, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique MASSON, Maire.

**Présents** : Mrs : Dominique MASSON, Daniel POINCLOUX, Pascal FORTIER, DE PINHO E SILVA Norberto, Caroline FERRIERE, Thierry IMBAULT, Olivier MESLAND, Marie-Pierre PILLOY, Jean-Claude CHANTEAU, Hubert GOUEFFON.

**Absente** : Mme Delphine LE LOEUFF

Nombre de conseillers en exercice : .....	11
Nombre de conseillers présents : .....	10
Nombre de pouvoirs : .....	0
Nombre de votants : .....	10

Madame Caroline FERRIERE a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 Janvier 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

**I - DELIBERATIONS :**

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'approuver la modification des statuts du SIERP,
- 2) D'accorder une indemnité de gestion et de conseil au taux de 100% pour Mr BALAINE Nicolas, Trésorier d'Outarville du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- 3) De fixer les attributions de compensations de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.
- 4) D'adhérer à la CAUE du Loiret au titre de l'année 2014, pour une participation de 90 €.
- 5) D'adhérer à la Mission Locale du Pithiverais au titre de l'année 2014, pour une participation de 157 €.
- 6) **Réhabilitation de la Mairie de Crottes-en-Pithiverais**

Suite aux conclusions de la commission d'appel d'offres réunie le 07 mars 2014, pour les travaux de réhabilitation de la mairie de Crottes-en-Pithiverais et le rapport d'analyse fourni par le diagnostiqueur, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer le marché pour les travaux de réhabilitation de la Mairie de Crottes-en-Pithiverais aux entreprises suivantes :

- **Plomberie/électricité** : devis de l'entreprise FORGEARD pour un montant de 11 677.00 € HT.
- **Isolation des murs** : devis de l'entreprise VASSORT pour un montant de 12 878.10 € HT.
- **Menuiseries** : devis de l'entreprise MESSEANT pour un montant total de 16 390.03 € HT.

## **II- DEVIS :**

Le Conseil Municipal, après étude des différents devis,

DECIDE de retenir les offres pour :

- 1) L'éclairage de l'abri bus de Teillay-Saint-Benoist présenté par Inéo Réseaux Centre d'un montant de 535.15 € HT soit 642.18 € TTC.
- 2) La fourniture de panneaux de voirie dont un « céder le passage » et 5 panneaux « réserve incendie » présentée par la Signalétique Vendômoise d'un montant de 422.70 € HT soit 507.24 € TTC.



## **III- AFFAIRES DIVERSES :**

- 1) Le Maire informe le conseil des dates prévues en 2014 dans le cadre de la reconstruction du collège Louis Joseph Soulas de Bazoches-les-Gallerandes, définies comme suit :
  - Mardi 8 avril 2014 à 18h30 : réunion publique à la salle polyvalente de Bazoches,
  - Lundi 16 juin 2014 à 17h30 : pose de la première pierre du collège.
- 2) L'école élémentaire publique de Neuville-aux-Bois demande un aide financière pour participer au voyage de classe de découverte à Ingrannes d'un enfant de Crottes-en-Pithiverais scolarisé en classe CP/CE1. Le conseil après réflexion, décide d'attribuer la somme de 110 euros.
- 3) Le karaté club Bazoches Izy et l'association K'DANSE de Bazoches, sollicitent la commune pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2014. Le vote des budgets n'ayant pas encore eu lieu, le conseil, après réflexion décide de soumettre cette demande lors du prochain conseil.
- 4) Le Maire informe le conseil de la mise en place de cours de magie aux enfants pendant les vacances scolaires par un administré de la commune.

Fin de la séance à 21h45

Fait à Crottes-en-Pithiverais, le 13 Mars 2014

Le Maire,

Dominique MASSON